

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_043

Objet : Autorisation de signature des modifications de contrat n°1 au marché 24.001 - Travaux de réaménagement du pôle petite enfance à Steenvoorde -Lot 5 Peintures/sols souples et Lot 4 Mobilier sur mesure

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres jusqu'à 500 000€ HT, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision communautaire n°2024/115 attribuant le marché 24.001 – Travaux de réaménagement du pôle petite enfance à Steenvoorde - Lot 4 « Mobilier sur mesure » à la société Yohann VERHAEGHE (59470 BAMBECQUE) et Lot 5 « Peintures/sols souples » à la société BATISOL (59430 SAINT POL SUR MER) ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires de faible montant suite à la détérioration de certaines cloisons, murs porteurs et la modification du réseau de plomberie en cours de chantier, ce qui engendre :

- pour le Lot 5 :
 - un ratisage (2 passes) et ponçage, un enduit sur les fissures du plafond, la fourniture et la pose d'un calicot et d'un enduit sur les 3 trappes
 - la fourniture et la pose d'un revêtement PVC TARALAY INITIAL ainsi que la fourniture et la pose de plinthes PDF sur les nouveaux murs
- pour le Lot 4 :
 - l'ajout de coffrages MDF afin de cacher les tuyaux apparents de plomberie
 - l'ajout d'une crédence de 15cm au dessus du plan de travail

DECIDE

Article 1 : de signer les modifications du contrat n°1 en cours d'exécution du marché 24.001 relatif aux travaux de réaménagement du Pôle petite enfance à Steenvoorde :

- pour le Lot 4 « Mobilier sur mesure » : avec la société Yohann VERHAEGHE (59470 BAMBECQUE) pour un montant total de 1 140,00 € HT soit 1 368,00 € TTC.

Le marché initial passe d'un montant global et forfaitaire de 31 200,00 € HT (37 440,00 € TTC) à 32 340 € HT (38 808,00 € TTC), soit une augmentation de 3,65 %.

- pour le Lot 5 « Peintures/sols souples » : avec la société BATISOL (59430 SAINT POL SUR MER) pour un montant total de 2 207,10 € HT soit 2 648,52 € TTC.

Le marché initial passe d'un montant global et forfaitaire de 16 838,42 € HT (20 206,10 € TTC) à 19 045,52 € HT (22 854,62 € TTC), soit une augmentation de 13,11 %.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 01 AVR 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

